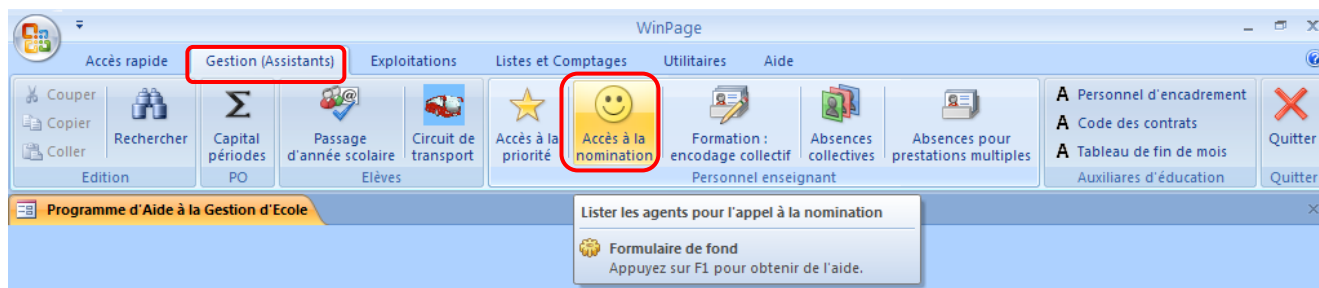


Gestion (assistants) : Enseignants – Accès à la nomination

Cette fonction permet d'obtenir la liste des agents qui ont acquis le minimum de 600 jours d'ancienneté totale. Le classement est établi sur base de l'ancienneté totale (décroissant).



Faites votre choix :

Sélection du critère

Déterminez le critère de la liste que vous voulez consulter

Liste globale

Niveau maternel

Niveau primaire

Education physique

Morale

Seconde langue

Puéricultrices

Religion

Les documents présentent une liste préliminaire basée sur les prestations sans tenir compte des titres.

Il ne s'agit donc pas d'un classement définitif.

Par exemple, un instituteur primaire ayant des prestations uniquement en maternel ne figurera pas dans la liste de primaire !

A charge de l'utilisateur d'adapter la liste pour obtenir le classement définitif en tenant compte de tous les prescrits du statut.

J'ai pris connaissance de l'avertissement.

Suivant →

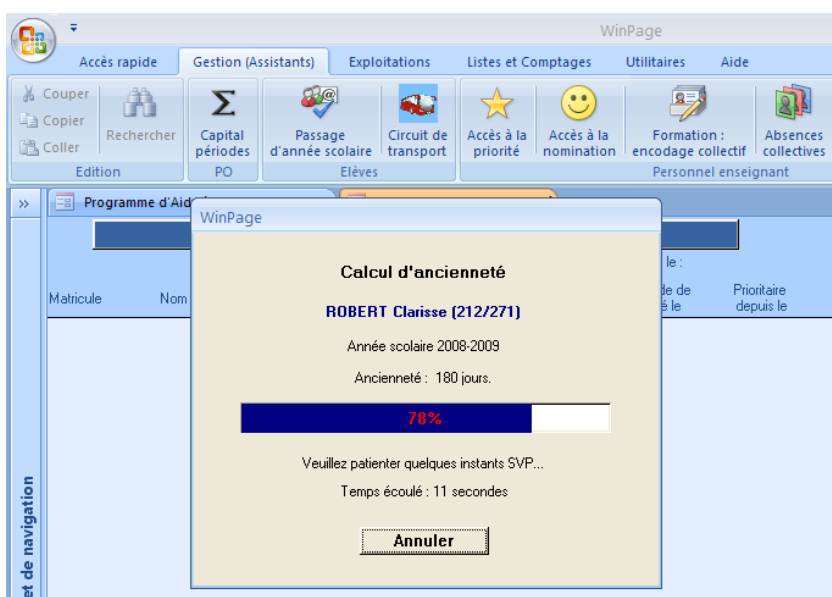
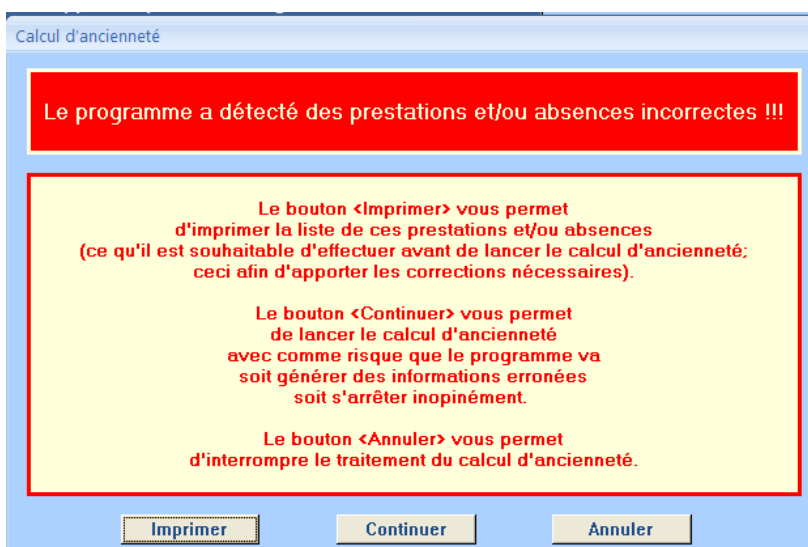
Annuler

Par défaut le programme affiche le dernier calcul effectué.

En appuyant sur le bouton **Recalcul global**, le programme va recommencer l'opération



Si des anomalies existent, le programme affiche un écran d'avertissement.



Si vous choisissez « **Continuer** », le programme va calculer l'ancienneté des agents et proposer la liste des agents concernés.

Attention :

Seuls apparaissent dans cette liste les agents qui ont une date encodée dans la zone « Prioritaire depuis le : » (Fiche signalétique de l'agent puis le bouton Ancienneté).

Anciennetés statutaires									
	5 ans	Totale		5 ans	Totale		5 ans	Totale	
Inst. mat. :	0	0	2e langue :	0	0	Paramédic. :	0	0	
Inst. prim. :	1014	1357	Educ. phys. :	0	0	Autres fonct. :	0	0	
Direction :	0	0	Puéricult. :	0	0				
Morale :	0	0	Psychomot. :	0	0				
						Non cumulable :			
						5 ans :		Totale :	
Ancienneté cumulée :	1014	1357				Religion :	0	0	

Date de la dernière demande d'accès à la priorité : 25/05/2011 Prioritaire depuis le : 01/09/2011

Date de la dernière demande d'accès à la nomination : 25/05/2011

Remarque importante :
Afin de répondre au prescrit du statut, l'ancienneté cumulée peut différer de la somme des anciennetés par fonction.

Impression Ancienneté Etats de service

Recalcul ancienneté statutaire

Fermer

Cf : « Listes et comptages : les prioritaires » page 2.

http://www.winpage.be/Manuel2/4Listes/01-LISTES-PO-Les_prioritaires.pdf

Si vous devez indiquer une date à plusieurs agents, il est plus rapide de passer par : Mises à jour collectives puis Enseignant puis Ancienneté.